

BTS SCBH

Brevet de Technicien Supérieur
**Systemes constructifs
bois et habitat**

Code RNCP : 38578

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTS Systèmes constructifs bois et habitat est un diplôme de niveau 5 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le titulaire du BTS SCBH exerce son métier dans les domaines de la construction bois appliqués à l'habitat individuel et collectif, aux bâtiments industriels ou agricoles, aux structures bois et à la charpente-couverture. Il intervient à tous les niveaux depuis la conception technique jusqu'à la réception des ouvrages pour des projets de construction, d'extension ou de rénovation.

Au sein de son entreprise, ses activités consistent à :

- apporter une réponse technique et économique à une demande ;
- concevoir des solutions constructives depuis l'explicitation du besoin jusqu'à la définition détaillée en intégrant toutes les contraintes techniques, économiques et environnementales ;
- préparer et lancer la production des ouvrages ;
- piloter un chantier en garantissant l'avancement, la qualité et la prévention des risques ;
- gérer un chantier ; encadrer des équipes ; collaborer avec différents partenaires.

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- Etre âgé-e de moins de 30 ans ;
- Etre titulaire soit d'un Bac dominante scientifique, STI 2D, BT charpente, Bac pro TCB, TMA, TFBMA (autres Bac se renseigner).
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail « **Parcoursup** » et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

APPRENTISSAGE



DURÉE

Formation alternée sur deux ans :

- 700 h de formation en centre en 1ère année
soit 735 h en 2ème année
soit 20 et 21 semaines en centre par an
- 1 120 h / 1 085 h en entreprise par an
soit 32 et 31 semaines (congés payés compris)

De septembre à juillet

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Pratiques sur plateaux techniques

Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.

Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.

+ d'informations sur campus-hortitheque.fr

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT
ACCESSIBLE EN FORMATION EN
VAE
www.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

MATIÈRES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none">• Culture générale et expression• Langue vivante : Anglais• Mathématiques• Sciences physiques
MATIÈRES PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none">• Architecture et design• Calcul des structures et dimensionnement• Etude et conception de systèmes constructifs bois• Gestion financière des travaux• Organisation et planification• Informatique, CAO & DAO• Etude des matériaux• Mise en pratiques et expérimentations

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

ÉVALUATION - VALIDATION

- Des contrôles continus en cours de formation (CCF)
- Une évaluation finale, écrit, soutenances orales sur projets d'études techniques.

Le diplôme du BTS SCBH est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par le-la candidat-e aux contrôles en cours de formation d'une part, et lors de l'examen terminal d'autre part.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2020-2024) : 84,8 %
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2022) : 100 %
- Taux de poursuite d'études (sortants 2022) : aucun
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 11,76 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 5,88 %
- Taux moyen de satisfaction (2020-2024) : 87,04 %

RÉMUNÉRATION

Année / Classe \ Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 12 26 26 - cfa.fauville@educagri.fr
Tél. 02.32.06.30.40 - contact@lyceedubois.fr

📍 60 Rue du Général de Gaulle - 76630 ENVERMEU